

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

LES CONSÉQUENCES DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR LES CONTRIBUTABLES À REVENU FIXE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que la précipitation avec laquelle le gouvernement veut nationaliser l'industrie du pétrole, comme le prouve l'achat de Petrofina au prix de 1.46 milliard de dollars, risque de coûter 13c. le gallon soit \$2.60 le plein aux contribuables chaque fois qu'ils vont prendre de l'essence, et du fait que cette taxe est inflationniste, rétrograde et qu'elle touche surtout les moins riches, je propose, appuyé par le député de Huron-Bruce (M. Cardiff):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de protéger les personnes âgées, les pensionnés, les personnes ayant un revenu fixe et les agriculteurs du fardeau que représente cette taxe socialiste.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PENSIONS

L'OCTROI D'UNE PENSION À TOUTES LES MÉNAGÈRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement et propose, avec l'appui du député d'Oshawa (M. Broadbent):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de présenter un bill accordant à titre personnel à toutes les ménagères . . .

Nous insistons particulièrement, madame le Président, sur les mots «toutes les ménagères».

. . . des pensions équivalentes à celles qui sont versées aux cotisants au Régime de pensions du Canada et reconnaissant par le fait même, aux fins des pensions, la contribution apportée à notre société par les femmes qui travaillent au foyer, et que la Chambre insiste pour que ce bill soit présenté dans les plus brefs délais.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à débattre cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DESTINÉ À RÉSOUDRE LE PROBLÈME DES DISPARITÉS RÉGIONALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Le budget dont la Chambre a été saisie le 28 octobre par le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen) proposait un «nouveau programme audacieux et expérimental destiné à aider à résoudre le problème des disparités régionales au Canada». Or il s'avère que «l'audace» du programme réside dans le fait qu'il n'a été mis en œuvre, dans les provinces maritimes, que dans certaines circonscriptions libérales. Étant donné ce favoritisme flagrant, je propose, avec l'appui du député de Prince George-Bulkley Valley (M. McCuish):

Que la Chambre condamne l'attitude insensible que le ministre des Finances a manifestée à l'endroit de ses compatriotes des Maritimes, ainsi que le manque absolu de contrôle dont il a fait preuve à l'égard du désastre financier qui s'est développé au pays.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PIPE-LINES

LE REPORT DE LA PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PIPE-LINE DE NORMAN WELLS-ZAMA LAKE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour présenter la motion suivante: étant donné que l'Office national de l'énergie semble avoir de nouveau reporté la présentation de son rapport sur l'oléoduc de Norman Wells-Zama Lake, cette fois au mois d'avril 1981, je propose, avec l'appui du député de Haldimand-Norfolk (M. Bradley):

Que le gouvernement mette de l'ordre dans ses affaires afin d'être à même d'accepter, dès que l'ONE remettra son rapport, que l'on entreprenne la réalisation de ce projet éminemment souhaitable, comme on le lui recommandera certainement, et de permettre ainsi aux travaux de construction de commencer dès janvier 1982, suivant les recommandations du Bureau d'étude des évaluations environnementales.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.